



Rentrée scolaire 2023-2024

La Souris Verte prépare sa rentrée scolaire 2023-2024.

Ce document a pour but de vous faire part des éventuelles modifications du règlement intérieur, de recueillir des changements d'informations et surtout de vous évitez de remplir à nouveau un dossier d'inscription.

Voici dans un premier temps les informations importantes à retenir pour la rentrée 2023 :

- **Les horaires :**
L'accueil périscolaire :

Ouverture : 07H15 tous les matins

Fermeture : 16H00 - 18H45 (lundi / mardi / jeudi / vendredi)

L'accueil de loisirs (mercredi) : **ATTENTION : il n'est plus possible pour des raisons d'assurance et de déclaration d'accueil de récupérer son enfant entre 11H45 et 12H15.**

Récupérer son enfant : 14H00 / 17H00 à 18H45 **Déposer son enfant** : 11H45 à 12H30 ou à 14H00

- Il est interdit aux enfants d'appuyer sur le bouton d'ouverture du portail. Aucune personne extérieure au service ne sera autorisée à pénétrer au sein de la structure.
- Un **retard non prévenu** à partir de 19H00 le soir entrainera une facturation de 15€/enfant/15 minutes.
- Les jeux en provenance de la maison ne seront pas autorisés sur la structure, afin d'éviter vols et dégradations.
- Les enfants entrant en 6ème l'année prochaine peuvent toujours être accueillis sur la structure sous deux conditions : avoir son dossier d'inscription à jour et avoir réglé l'adhésion à l'association.
- En cas d'interdiction par une tierce personne de récupérer un enfant, il est **OBLIGATOIRE** de fournir le compte rendu du jugement.
- Les enfants ont la possibilité de prendre leur petit déjeuner directement à la Souris Verte le matin, avant 08H00.
- Pour les mercredis, l'inscription est **OBLIGATOIRE** par mail à l'adresse : **alshlasourisverte@hotmail.com**. Si vous souhaitez inscrire votre enfant tous les mercredis de l'année scolaire, merci de cocher la case nécessaire dans le bulletin réponse.

En cas d'annulation non justifiable intervenant avant le week-end précédant le mercredi, la JOURNEE COMPLETE sera dorénavant facturée. Le justificatif sera à fournir par mail avant le week-end.

Les devoirs ne sont pas obligatoires le mercredi mais les enfants disposent d'un temps calme pour pouvoir les faire en étant encadrés.

L'équipe pédagogique mettra en place un planning d'activités chaque mercredi afin de proposer à vos enfants de nouveaux apprentissages par le biais du jeu, de l'activité manuelle...

Tarifications et modes de règlement :

Chaque début de mois suivant, vous recevrez par mail la facture des présences réalisées par votre enfant (une facture pour l'accueil de loisirs et une facture pour le périscolaire) . Il sera également possible de la récupérer version papier à l'accueil. Le règlement devra être fait selon les délais suivants :

- **1er au 15 du mois** : règlement de la facture
- **Au bout de 15 jours** : un rappel vous sera adressé par mail dans le cas où la facture resterait impayée à cette période
- **J + 31 jours** : une majoration de 10% interviendra sur la facture en cas d'absence de règlement.

Afin de faciliter le règlement des factures, il est mis en place divers modes de paiement :

- Chèque à l'ordre du FJEPS
 - Espèce
 - Coupons Vacances / CESU (**ATTENTION** : le FJEPS ne rend pas la monnaie sur ce mode de règlement) **Les tickets restaurants ne sont pas acceptés**
 - Paypal à l'adresse : fjeps@orange.fr en sélectionnant l'option : **Envoi entre proches**
 - **ATTENTION : aucun remboursement ne sera possible en fin d'année scolaire suite à un trop perçu de chèques CESU ou CHEQUES VACANCES si votre enfant quitte définitivement notre accueil.**
- Votre attestation de Quotient Familial doit être impérativement fournie avec le dossier. **En cas d'absence du document , le tarif le plus élevé sera appliqué pour la facturation.**
 - **Toute présence de votre enfant sur l'accueil vous sera facturée, quelle que soit sa durée.**
 - La Souris Verte étant associative, il vous sera demandé de régler à chaque rentrée scolaire l'adhésion au FJEPS ainsi qu'à la Fédération des Œuvres Laïques .Si votre enfant est inscrit sur plusieurs sections du FJEPS, celle-ci n'est due qu'une seule fois et sera à régler à la Souris Verte.

Les tarifs et modes de règlement :

Accueil périscolaire				
Commune (Neuville et Yversay)			Hors Commune	
Quotient Familial	Matin	Soir	Matin	Soir
QF <700	2€10	3€10	2€60	3€60
QF >700	2€45	3€45	2€95	3€95

Accueil de loisirs		
Quotient Familial	Repas	Après-midi
Quotient Familial 1 (-700€)	4€20	4€20
Quotient Familial 2 (de 701€ à 900€)	4€50	4€50
Quotient Familial 3 (de 901€ à 1100€)	5€30	5€30
Quotient Familial 4 (de 1101€ à 1300€)	5€50	5€50
Quotient Familial 5 (+ de 1301€)	5€70	5€70

Les activités extrascolaires :

Comme chaque année, les membres de l'équipe pédagogique sont amenés à accompagner vos enfants sur leur activité extrascolaire. Une autorisation de prise en charge doit obligatoirement être remise en début d'année. Plusieurs points sont cependant à noter :

- Si nous devons ramener l'enfant à la Souris Verte, cela sera le cas sur l'ensemble de l'année scolaire. Il n'est pas possible, pour des raisons d'organisation, de changer chaque semaine la liste des enfants à récupérer.
- **Il est possible que nous n'accompagnions pas aux activités si un seul enfant est inscrit sur le créneau horaire. En effet, nous ne pouvons dégager un membre de l'équipe de la structure pour un seul enfant. La décision sera prise en début d'année . Cela ne s'applique pas pour la musique, tant que celle-ci se déroule dans l'enceinte de l'école.**
- Amener aux activités n'est pas un droit mais un service. En effet, il est possible qu'il y ait des trajets annulés pour les raisons suivantes :
 - Vigilance météorologique
 - Activités à thème (Noël / Pâques)
 - Attitude irrespectueuse d'un enfant sur la Souris Verte

Projet d'Accueil Individualisé (PAI) :

Afin d'assurer l'accueil de votre enfant dans les meilleures conditions, si ce dernier dispose d'un PAI, le protocole ainsi que la trousse de soin devront OBLIGATOIREMENT être donnés au bureau avant la prise en charge de l'enfant.

Dans le cas contraire, ce dernier ne pourra être accueilli sur la structure.

Attestation de Quotient Familial :

Au cours de l'année scolaire, l'attestation du quotient familial sera vérifiée afin de mettre à jour les tarifs. La date de vérification se fera aux alentours du 01 Janvier 2024.

Le matériel :

Toute dégradation volontaire du matériel ou des locaux entraînera une réparation financière à la charge des parents.

Jours de fermeture de la Souris Verte :

L'accueil de la Souris Verte sera fermée chaque année le **matin de la rentrée** scolaire de septembre ainsi que le **soir de la fête de l'école** (courant du mois de juin).



Bulletin réponse à retourner à la Souris Verte

Je soussigné(e) :

responsable légal(e) de l'enfant :

Ecole : Jules Ferry Les Petits Cailloux Bellefois Jeanne d'Arc

certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des présentes modifications pour la rentrée scolaire.

Inscription pour les mercredis

Afin de préparer les inscriptions pour l'année scolaire prochaine, voici un petit sondage rapide pour les mercredis . Merci de cocher la case qui vous correspond :

Tous les repas de l'année scolaire (l'enfant sera à récupérer à 14H00)

Tous les mercredis de l'année scolaire (repas + après midi)

Ponctuellement. Prévenir le plus rapidement possible

Je n'aurai pas besoin des services de la Souris Verte

Activités du mercredi / vendredi soir

Afin de proposer à vos enfants des activités qui leurs plaisent, je souhaite justement leurs donner la parole par le biais de ce bulletin réponse :

Quelles idées d'activités votre enfant aimerait-il faire?

.....

Facture : adresse mail :

Merci d'indiquer ci-dessous une adresse mail lisible pour l'envoi des factures :

.....

Modifications d'informations :

En cas de modifications d'informations personnelles (adresse, téléphone), merci de le notifier ci dessous :

.....

Parents séparés et garde alternée :

Semaine paire : Papa Maman

Semaine impaire : Papa Maman

Facturation : Une facture séparée (papa et maman)

Une seule facture

Remarques / jour de changement :

Allergies / PAI :

Si votre enfant souffre d'une allergie ou dispose d'un PAI, merci de le signaler ci-dessous :

(en cas de PAI il est obligatoire de fournir le document ainsi que la trousse de traitement)

.....

.....

Liste des documents à fournir :

- Bulletin réponse
- Photocopie des vaccins présents dans le carnet de santé
- Adhésion à l'association d'un montant de 17€ (chèque / Paypal à l'adresse : fjeps@orange.fr)
- Attestation du Quotient Familial de moins d'un mois . Sans quoi, le tarif le plus haut sera appliqué.
- PAI si ce dernier est mis en place
- Fiche sanitaire de liaison

Signature du responsable légal